



SYNDICAT MIXTE
DU CIRCUIT DES
24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 février 2024

Date de convocation : 06/02/2024 Date d'affichage : 06/02/2024 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 16 Nombre de votants : 16 Absents / Excusés : 5	Objet : Mise en place de d'action sociale obligatoire	Délibération n° 2024-8
		Résultat du vote 16 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 13 février à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Olivier SASSO,
M. Régis VALLIENNE, Mme Isabelle LEROY, M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ,
Mme Carole HEULOT, M. François EDOM.

Procurations :

Mme Monique NICOLAS-LIBERGE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Isabelle LEROY
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, M. Chrispophe POT,
Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC

Secrétaire de séance :

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOURS

8. MISE EN PLACE DE L'ACTION SOCIALE OBLIGATOIRE

Le Comité Syndical,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la loi du 02 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

Considérant que l'action sociale est une dépense obligatoire,

Considérant que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales est une association loi 1901 à but non lucratif œuvrant pour les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles,

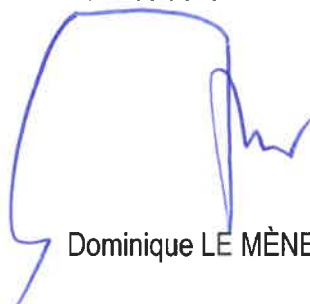
Sur présentation du rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales ;
- **DÉSIGNE** Madame Marie-Pierre BROSSET en qualité de représentant des élus et Madame Nadine BABOURAM en qualité de représentant des agents et correspondant avec le CNAS ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette adhésion.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 14 février 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER